



LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

TRUCS ET ASTUCES POUR INFLUENCER LES POUVOIRS PUBLICS

La participation citoyenne réfère souvent à la prise de parole lors de conseils municipaux ou au fait de donner son avis dans le cadre de consultations publiques (en personne ou virtuellement via des sondages). Sans dire que cette forme de participation est suffisante pour faire changer le système, c'est un levier qui peut s'avérer efficace lorsqu'on en comprend bien son potentiel et ses limites. Dans ce guide¹, nous souhaitons améliorer votre compréhension de ce levier et vous orienter dans votre prochaine contribution en tant que citoyen-ne engagé-e ou groupe citoyen.

QU'EST-CE QU'UNE CONSULTATION PUBLIQUE?

Les consultations publiques font partie intégrante de la démocratie dans notre société. Elles ont lieu à tous les niveaux de gouvernement et au sein de plusieurs institutions publiques. Les obligations légales ou les conseils en matière de "bonnes pratiques" obligent ou encouragent souvent les institutions publiques à consulter les citoyen·nes et à tenir compte de leurs avis dans leur travail. Les sujets examinés peuvent être des projets précis, des plans à long terme ou encore de nouvelles lois ou règlements. Ces consultations ont lieu dans de nombreux services publics comme les établissements scolaires, les autorités et services de transport, les différents paliers gouvernementaux et leurs départements ou ministères ou encore les services de santé. Elles peuvent être menées par des organismes indépendants comme le bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) mandatées ou par les instances gouvernementales elles-mêmes.

☆ Communautés des Premières nations

si vous faites partie d'une communauté des Premières nations vivant à l'intérieur ou à l'extérieur d'un territoire désigné, de nombreuses institutions publiques ont l'obligation légale de veiller à ce que vous soyez spécifiquement consulté·e·s. À noter que l'étendue de cette consultation et les points de vue intégrés dans les décisions finales peuvent varier considérablement et s'inscrivent souvent dans le cadre de la lutte permanente et mouvante pour la décolonisation. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du gouvernement du Canada en [clicquant ici](#).

¹ Ce guide a été rédigé en grande partie par Jasmine Lail, personne vivement impliquée dans [Rosemère vert](#), un groupe citoyen visant la préservation et la restauration du site de l'ancien golf de Rosemère.

POURQUOI PARTICIPER À UNE CONSULTATION PUBLIQUE?

La **nature interdépendante des institutions publiques et des différents niveaux de gouvernement** signifie que pour atteindre vos objectifs, les changements requis doivent souvent avoir lieu à plusieurs endroits. Par exemple, si vous essayez d'éliminer progressivement les systèmes de chauffage au mazout ou gaz naturel dans votre municipalité, il peut également être nécessaire de s'assurer que l'aide financière fournie par le gouvernement provincial est suffisante pour favoriser un changement d'équipement vers l'hydroélectricité.

Le **lobbying exercé par les entreprises privées et d'autres intérêts est important**. Plus les fonctionnaires et les représentant·e·s politiques reçoivent l'avis des citoyen·ne·s, plus il y a de chances que les décisions finales tiennent compte de leurs préoccupations. Cela dit, le potentiel d'influence réelle de votre participation sur les résultats finaux peut varier. En tant que personnes soucieuses des enjeux sociaux et environnementaux, il vaut presque toujours la peine de participer pour essayer d'influencer les projets ou identifier des angles morts. D'ailleurs, dans le cadre de sondage de la population en ligne, il y a presque toujours une case "autres commentaires". N'hésitez pas à l'utiliser pour poser des questions axées sur la transition socioécologique. Par exemple, dans le cas d'une consultation menée au sein d'un établissement scolaire, une question pourrait être formulée comme ceci : "le conseil scolaire a-t-il une stratégie de réduction des GES ? ».

En outre, garder un œil sur les consultations à venir peut vous permettre, de **garder une longueur d'avance** et de commencer à **influencer les politiques et les plans dès le début de leur planification**. Par exemple, la préparation d'une nouvelle politique énergétique fédérale ou d'une révision des règles d'urbanisme provinciales prend plusieurs années et, une fois achevée, elle façonnera souvent la société pour plusieurs décennies. Le fait de savoir quels types de projets sont envisagés peut vous permettre de vous mobiliser et d'intervenir à temps, non seulement par le biais de consultations, mais aussi en faisant pression sur les politicien·ne·s et les décideur·euse·s par d'autres moyens.

COMMENT FONCTIONNENT LES CONSULTATIONS?

Les consultations prennent de nombreuses formes. Savoir comment y participer et comment tirer le meilleur parti de cette participation permet de faire avancer vos objectifs individuels et collectifs et ceux des mobilisations auxquelles vous participez.

Il est souvent possible de s'abonner aux bulletins d'information des institutions publiques que vous souhaitez influencer, ce qui vous permettra de savoir quand une consultation aura lieu. Certaines organisations, par exemple les autorités et les services de transport, mènent régulièrement des enquêtes qui vous permettent de donner votre avis sur les services qu'elles proposent. Comme ce processus nécessite du temps, des groupes de défense de l'environnement et de la justice sociale, comme la Fondation David Suzuki, envoient également des mises à jour par courriel, qui peuvent contenir des informations sur les consultations publiques à venir.

Gouvernement fédéral

Pour savoir comment participer aux consultations du gouvernement fédéral, **cliquez ici**. Pour une liste complète des consultations récentes et en cours, consultez les **consultations auprès de la population Canadienne**.

Gouvernement du Québec

Pour participer aux consultations du gouvernement du Québec, lisez les instructions ici sur le site de l'Assemblée nationale. Pour une liste complète des consultations récentes et en cours, voir la section **Participer à une consultation**.

Communautés métropolitaines

Les communautés métropolitaines ont beaucoup de pouvoir pour façonner nos plus grands environnements urbains et les services qui s'y trouvent. Cliquez pour voir leurs consultations publiques actuelles **Communauté Métropolitaine de Montréal** et **Communauté Métropolitaine de Québec**.

Municipalités Régionales de Comté (MRC)

Les MRC constituent un autre niveau de gouvernement régional, avec des compétences désignées. Il peut s'agir d'une seule grande zone urbaine, comme la ville de Laval, ou d'un conglomérat d'environ sept villes plus petites. Elles sont composées des maires et mairesses de la ville ou des villes qu'elles couvrent et préparent des stratégies régionales globales, notamment un schéma d'aménagement et de développement. Le cas échéant, rendez-vous sur le site de votre MRC pour rester à l'affût des prochaines consultations publiques. Au besoin, voici la **liste des MRC**.

Les municipalités

À l'échelle municipale, une panoplie de consultations publiques sont menées pour tenir compte des préoccupations de la société civile, incluant les résident·e·s de la municipalité en question. Par exemple, pour Montréal, il existe **l'Office de consultation publique de Montréal** qui a le mandat d'entendre les différentes voix sur le territoire montréalais et d'établir des recommandations pour améliorer les projets. Pour la ville de Québec, la liste des consultations en cours se trouve ici. Pour toutes autres municipalités, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la municipalité en cherchant les mots « consultations publiques ». Au besoin, voici la **liste des municipalités** québécoises.

LE PALIER MUNICIPAL : LE GOUVERNEMENT DE PROXIMITÉ DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les municipalités représentent le niveau de gouvernement le plus proche des citoyen·ne·s. En tant que citoyen·ne concerné·e ou membre d'une campagne citoyenne, c'est au niveau municipal que vous pouvez souvent avoir le plus d'influence.

Les municipalités consultent souvent les citoyen·ne·s par le biais de questionnaires en ligne, d'événements plus importants en personne et d'enquêtes envoyées à chaque foyer. Si un sujet vous intéresse particulièrement, il vous est également possible, à vous ou à votre groupe, de préparer un mémoire de revendications avec quelques détails sur les raisons pour lesquelles ces revendications sont nécessaires et de le soumettre à la consultation.

Les municipalités sont responsables de nombreux aspects ayant une composante environnementale, par exemple : l'infrastructure routière, la mobilité active, la gestion des matières résiduelles, le couvert végétal, les parcs publics, l'utilisation de pesticides, les règlements sur la tonte de l'herbe (important pour les initiatives visant à protéger les oiseaux, les papillons et les abeilles qui sont favorables aux pollinisateurs). Elles peuvent également apporter leur contribution aux autorités responsables des transports dans la région, ce qui peut conduire à une augmentation des offres de transports publics et même la gratuité²!

Un des pouvoirs les plus importants dont disposent les municipalités est celui de la planification et du zonage. Tous les dix ans environ, elles préparent un nouveau plan d'urbanisme et il peut s'écouler plusieurs années de consultations avant que la version finale ne soit produite. Ce plan orientera ensuite de nombreux aspects des politiques municipales pour la décennie suivante.

² En novembre 2023, plusieurs municipalités avaient instauré la gratuité du transport collectif local comme Mont-Tremblant, Chambly, Richelieu et Carignan.

Les consultations sur le plan d'urbanisme sont une bonne occasion de demander des mesures pour mettre en œuvre des changements concrets afin de réduire les émissions de GES, d'accroître la résilience au changement climatique, de lutter contre la pollution et d'augmenter le nombre d'espaces naturels protégés, y compris la restauration écologique. Votre municipalité est certainement membre de l'**Union des municipalités du Québec** et de la **Fédération canadienne des municipalités**, qui proposent toutes deux des instructions efficaces, avec des objectifs clairs et des conseils aux municipalités en matière de climat. Celles-ci peuvent être intégrées dans le plan d'urbanisme d'une municipalité.

COMMENT TIRER LE MEILLEUR PARTI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES MUNICIPALES

- 1.** Les consultations peuvent être menées par la municipalité elle-même ou une organisation indépendante. La municipalité est susceptible de fournir à l'avance des informations sur les questions couvertes par la consultation via ses plateformes de communication en ligne. De ce fait, abonnez-vous aux différentes plateformes de communication (médias sociaux, infolettre, etc.) pour être certain·e de ne rien manquer!
- 2.** Lors des consultations en personne, les informations sont normalement présentées par les fonctionnaires et/ou les élu·e·s. Les questions elles-mêmes peuvent ensuite être discutées en petits groupes, les opinions étant notées et rassemblées par les fonctionnaires ou l'entreprise mandatée à la fin de la consultation. Si vous estimez que vous n'êtes pas en mesure d'exprimer suffisamment votre point de vue à ce moment-là, vous pouvez toujours l'envoyer par écrit par la suite. Votre voix compte!
- 3.** Si vous faites partie d'un groupe de mobilisation ayant un objectif ou une cause particulière que vous tenez à promouvoir, vous pouvez toujours organiser une réunion publique avant la consultation pour expliquer aux citoyen·ne·s ce que vous pensez être important et pourquoi. Si vous disposez d'une liste de diffusion de sympathisant·e·s ou d'une présence sur les médias sociaux, vous pouvez également les utiliser à l'avance pour présenter les questions clés, telles que vous les voyez. Cela peut contribuer à contrebalancer toute information trompeuse ou toute omission de la part des organisateurs de la consultation elle-même. Cela dit, assurez-vous que les informations que vous fournissez sont correctes.
- 4.** Certaines municipalités peuvent faire un effort particulier pour inviter certaines communautés ou certains groupes démographiques à participer. Cela peut être dû au fait qu'elles ont identifié des sections de la population comme étant sous-représentées lorsqu'il s'agit de donner leur avis, ou parce que le sujet les concerne particulièrement.



CERTAINES LIMITES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Pendant de nombreuses décennies, les lois, les règlements et les politiques institutionnelles n'ont pas suffisamment respecté l'environnement. La transition socioécologique vise à promouvoir des réformes et de meilleures façons de faire pour, notamment, protéger les espaces naturels et réduire notre empreinte écologique. Dans la pratique, cela peut signifier que certaines personnes élues ou fonctionnaires à tous les paliers gouvernementaux peuvent être réfractaires à vos demandes liées à l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Malheureusement, cela signifie que **certaines consultations publiques peuvent être plutôt en surface**, ce qui peut être frustrant pour les citoyen-ne-s, car iels peuvent constater que leurs points de vue ne sont pas correctement reflétés dans la version finale des politiques adoptées par les gouvernements.

Il est également important de savoir que, pour certains types de consultation, **les municipalités ne sont pas légalement tenues de suivre les pratiques rigoureuses** qui existent dans les méthodes professionnelles de recherche en sciences sociales. Les questions peuvent être posées de manière à obtenir la réponse souhaitée par les personnes qui mènent la consultation. Les résultats peuvent être rédigés d'une manière qui ne représente pas fidèlement l'étendue des réponses. Mais ne désespérez pas, en le signalant, les mobilisations citoyennes peuvent s'en servir pour contester et discréditer les résultats et demander que les choses soient mieux faites.

Les consultations publiques **ne sont souvent pas juridiquement contraignantes**. Il peut être utile de consulter le **Centre québécois du droit de l'environnement** ou d'autres groupes expérimentés pour mieux comprendre le fonctionnement de la forme particulière de consultation à laquelle vous participez. Toutefois, même si elle n'est pas juridiquement contraignante, l'opinion publique a une valeur d'influence et peut avoir des répercussions sur la réputation de l'administration qui mène la consultation. D'ailleurs, cela importe souvent pour les représentant-e-s élu-e-s donc c'est à considérer pour augmenter l'impact de votre groupe.

SOUTIEN POUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Certains sujets ouverts à la consultation publique peuvent être complexes et difficiles à comprendre pour les personnes moins expérimentées. Un certain nombre de groupes environnementaux tels que Greenpeace, le Réseau québécois des groupes écologistes, Équiterre, le Centre québécois du droit de l'environnement et la Fondation David Suzuki fournissent de temps à autre des conseils et des orientations sur les consultations publiques organisées par les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces conseils peuvent vous aider à vous y retrouver dans certains des concepts les plus complexes, afin de vous assurer que vos réponses reflètent vos valeurs et votre intention.

Toutefois, il est important de ne pas laisser la complexité de certains sujets vous dissuader de donner votre avis. Vous pouvez donner votre opinion générale si vous ne pouvez pas répondre en toute confiance à une question trop technique.



CONCLUSION

Participer à des consultations publiques requière une bonne préparation et peut avoir un impact notable sur le développement d'un projet ou sur une nouvelle réglementation ou projet de loi. Dépendant du contexte, ça peut être un moyen très efficace d'influencer les pouvoirs publics et, dans la majorité des cas, il est nécessaire d'exercer de la pression d'autres manières qui sont complémentaires aux consultations publiques (e.g. pétitions, conseils municipaux, manifestations, rencontres avec les élu-e-s, etc.). Il s'agit donc bien souvent d'un levier parmi tant d'autres pour faire en sorte que les gouvernements et les institutions publiques fassent preuve d'audace en termes d'actions environnementales.

Pour en apprendre davantage, voici quelques suggestions de lecture :

Sites gouvernementaux

- Participation des citoyens - Démocratie municipale - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [↗](#)
- Mécanismes de participation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme - Acteurs et processus - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [↗](#)

Ressources pour l'action climatique au niveau municipal

- Fonds municipal vert [↗](#)
- Plateforme municipale pour le climat [↗](#)

Articles de presse

- Participation citoyenne: les villes en font-elles plus qu'avant? [↗](#)
- Démocratie participative: implication citoyenne... et climatique? [↗](#)

